



Délibération 57-10

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNI LE 25 novembre 2010

Collège KERZOUAR
BP 50082
SAINT-RENAN
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 12 novembre 2010, conformément aux dispositions du Code de l'Education et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 21 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Mél.
e.0290086l@ac-rennes.fr

adresse

Site internet
<http://pharouest.ac-es.fr/e0290086l/afaccuei.html>

Objet de la délibération : création d'une caisse de solidarité «voyages » .

Exposé de la délibération : Considérant l'existence de reliquats de voyage, le conseil d'administration autorise la création d'une caisse de solidarité réservée uniquement aux voyages ; ces fonds issus des reliquats précités seront utilisés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les fonds sociaux chapitre F code de gestion CASO

Résultat du vote :

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil d'administration,
B. GOVART, Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle